

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-430

Temps fort Parentalité Contrat de cession « Haut comme 3 pommes »

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Un **Temps fort parentalité** est organisé par le service « Petite enfance, enfance, jeunesse » du 1^{er} au 13 décembre 2023. Quatre événements, adaptés à tous les âges, seront proposés aux familles pour favoriser les échanges entre parents et enfants sur la question du handicap.

Dans ce cadre, un contrat de cession doit être passé avec le producteur du spectacle. « Haut comme 3 pommes ».

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à signer le contrat de cession joint avec la Compagnie La Graine Bleue, producteur du spectacle « Haut comme 3 pommes » qui sera joué le mercredi 13 décembre 2023 à 10h puis à 11h à l'Amphithéâtre Thomas Narcejac à Pornic.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 8 novembre 2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

